Cfdt: SCHNEIDER ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

POLITIQUE VOYAGE 2026 : EVOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Cfdt: CADRES

La CFDT vous informe des nombreuses évolutions applicables début 2026 (informations issues du dernier CSE Central)

- Bonne nouvelle pour les utilisateurs d'un véhicule électrique personnel lors de l'utilisation pour une mission professionnelle, **un nouveau barème kilométrique est disponible** :
    - Majoration de 20 % sur les remboursements par rapport aux thermiques/hybrides, dès le 1er janvier 2026.

<= 3 CV	4 CV	5 CV	6 CV	>= 7 CV
0,507€	**0,568€**	**0,596€**	**0,624€**	**0,655€**

- **Evolution sur le remboursement des repas :** À partir de 2026, un plafond sera appliqué au remboursement des repas lors des déplacements professionnels. Toute facture dépassant ce montant, **même validée par votre manager**, sera remboursée uniquement dans la limite du barème prévu.

Région Parisienne	Midi : 27€	Soir: 40€
Province	Midi: 22€	Soir: 36€

- **Temps limité pour le remboursement de vos notes de frais :**

La soumission de la note de frais devra se faire dorénavant dans les 30 jours et aucune dépense de plus de 6 mois ne sera remboursée. Sauf cas de force majeur, exemple: Arrêt maladie.

- **Evolution notée dans le cadre de l'Indemnité ex-hébergement familial :**

Les nouvelles conditions pour en bénéficier, sont de faire un déplacement à plus de 50 km ou plus de 1h30 de transport en commun de sa résidence à son lieu de travail.
Vous pouvez choisir d'être indemnisé de la façon suivante si vous certifiez les conditions d'éloignement

Région Parisienne	Nuitée : 72,50€	Repas: 20,20€
Autres départements	Nuitée : 53,80€	

La CFDT vous recommande fortement d'être rigoureux dans la gestion de vos notes de frais, **vous restez responsable des notes de frais que vous envoyez en validation.**

Ne pas jeter sur la voie publique.

ÉLÉCTIONS PROFESSIONNELLES DU 21/11 AU 27/11 2025

La CFDT vous redonne quelques conseils issus du guide du voyageur

- **Rappel concernant l'utilisation des cartes carburant/énergie et badge télépéage Total:**

Le badge télépéage et la carte carburant sont uniquement réservée aux déplacements professionnels, ils sont interdits durant les week-ends, périodes de congés, etc…

Veillez à neutraliser le badge télépéage en dehors des déplacements professionnels (rangement dans son étui hermétique).

Dans le cas d'un oubli la CDFT vous recommande d'envoyer un mail à votre manager et à votre RH, pour les informer de cet oubli. Il vous sera fait un retour sur la démarche à adopter dans ce cas, pour éviter toutes irrégularités.

Aussi, l'utilisation de badges personnels sont maintenant interdits pour l'usage professionnel.

- **Contrôles et risques en cas de non-respect:**

Rappelez-vous que des contrôles réguliers des relevés sont faits par l'entreprise.

Ces contrôles se systématisent avec l'IA, l'entreprise doit être en conformité avec les règles URSSAF et éviter les dérives.

En cas d'anomalies avérées (utilisation pendant congés, week-ends, arrêts maladie, usage privé) cela peut entrainer des conséquences graves telle que des reprises sur salaire pour toute somme indûment engagée mais aussi des audits supplémentaires pouvant entraîner des sanctions disciplinaires portant jusqu'au licenciement.

Respecter les règles, c'est vous protéger !

La CFDT est à votre écoute sur ces sujets, pour vous accompagner et défendre vos droits !

Ne pas jeter sur la voie publique.